



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2026/384

Objet : Interdiction de stationnement

Le Maire de la Commune de Sainghin-en-Weppes,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, les pouvoirs de la police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, la nécessité d'interdire le stationnement sur le parking devant l'entrée du cimetière, rue de Verdun, à Sainghin-en-Weppes à l'occasion de la commémoration du 11 novembre. Il appartient à l'autorité municipale de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité publique.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur le parking, devant l'entrée principale du cimetière. Cela le mercredi 11 novembre 2026 de 08h00 à 12h00 à l'occasion de la Commémoration du 11 novembre.

Article 2 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 3 : La Directrice Générale des services, la Commandante de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la ville de SAINGHIN-en-WEPPE, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- Mme. la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de la Bassée,
- La Police Municipale.
- Aux archives de la Police Municipale



Fait à Sainghin-en-Weppes le 26 octobre 2026

Le Maire,

Matthieu CORBILLON